

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 8 avril 2017

Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Absents : 2

L'an deux mille dix-sept, le 8 avril 2017 à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Francis DEJUAN, Maire.

Etaient présents :

ABADIE Jean-Claude, BESSAN Jean-Louis, CAMPS Patrick, CERCIAT François, COTARD Marie-Hélène, DEJUAN Francis, DEQUESNE Isabelle, GILLET Jean-Jacques et OSET André.

Absents excusés :

SUBERCAZE Christophe donne procuration à CERCIAT François.
MONGE Daniel donne procuration à OSET André.

Monsieur GILLET Jean-Jacques a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du conseil Municipal du 11 mars 2017. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Renouvellement du contrat de madame BELLENGER Laetitia pour l'agence postale à compter du 1^{er} juin 2017.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour :

Date de la convocation : 31 mars 2017. Date d'affichage : 31 mars 2017.

- Vote du Compte Administratif 2016
- Approbation du Compte de Gestion 2016
- Affectations des résultats 2016
- Vote du Budget Primitif
- Questions diverses.

1 Renouvellement du contrat de Laetitia Bellenger (Agence postale)

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de madame Bellenger Laetitia pour un an à compter du 1^{er} juin 2017.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire demande à Madame Marie-Hélène Cotard de présenter le budget 2016/2017.

2 Approbation du compte administratif 2016

- Section Fonctionnement – Dépenses

Dépenses imprévues ou ponctuelles : diagnostique ADAP par société Accessibat (2 500 €), changement moquette appt de la Gare (970 €), maintenance système alarme « airod » (900 €), FPIC (3 011 €) : la commune était bénéficiaire de 716 € en 2015.

Dépenses les plus élevées : salaires et charges des employés communaux et indemnités du Maire et des adjoints (150 000 €), FNGIR (64 000 €), charges à caractère général (72 500 €)

- Section Fonctionnement – Recettes

Recettes imprévues ou ponctuelles : remboursement du trop perçu du salaire de l'intérimaire à l'agence postale (1 189 €), remboursement par com/com des matériaux et main d'œuvre pour la construction du mur de Capdevielle (5 000 €), fonds taxes droits de mutation (7 589 €), dégrèvement de la taxe foncière du camping pour un montant de 1 720 € concernant les années 2013, 2014, 2015 (suite à notre réclamation auprès de la Direction des Finances Publiques de St Gaudens).

La dotation de l'Etat s'élève à 33 023 €. Soit une baisse de 6 550 € par rapport à 2015.

La dotation de solidarité rurale s'élève à 7 408 €. Soit une hausse de 724 € par rapport à 2015.

- Section Investissement – Dépenses

Dépenses imprévues, payées sur fonds propres : remboursement trop perçu subvention inondation à la Région (2 542 €), restitution caution affermage gîte 5 386 €, fonds de concours com/com goudronnage cour école (2 928 €), remplacement trappe désenfumage Gentilhommière sur prescription de la commission de sécurité (3 495 €), participation travaux berges Garonne (4 354 €).

- Section Investissement – Recettes

Recettes imprévues : Vente de la maison derrière la mairie (30 000 €).

Synthèse du compte administratif 2016

Le résultat de l'exercice 2016 (recettes réelles - dépenses réelles) est :

Pour la section fonctionnement : un excédent de 38 425,59 €.

Cet excédent de 38 425,59 € représente la capacité d'autofinancement brute. (C.A.F.)

La capacité d'autofinancement nette est la différence entre la CAF brute et le capital des emprunts remboursés. Ces derniers s'élevaient à 19 460 €. La capacité d'autofinancement nette est de 18 966 €. Elle sert au financement des dépenses d'investissement.

Pour la section investissement : un déficit de 25 293,30 €.

Le chiffre élevé du déficit provient du décalage dans le temps entre les dépenses liquidées et les recettes versées (subventions et FCTVA) :

Les frais d'études de la passerelle ont été partiellement réglés (23 873 € sur 30 000 € TTC), sur nos fonds propres. L'avance de la subvention régionale (20 000 €) a été versée en mars 2017. Notre demande de versement d'avance avait été effectuée en octobre 2016.

La FCTVA (7 000 €) sera versée en 2017 ou 2018.

Les demandes de subventions départementales de 2016 - rénovation de la salle de classe, bardage et toit de l'atelier municipal, bétonnière et 3 PC pour l'école - sont en cours d'instruction au Conseil Départemental

Endettement

Le capital restant dû au 31/12/2016 s'élève à 59 336,05 €. Au 31/12/2015, il était de 80 430,99 €. Deux prêts ont été soldés en 2016.

Résultat du budget principal

Le résultat du budget principal (Investissement et Fonctionnement) s'élève à 176 740,46 €, c'est le **fonds de roulement** ou fonds de trésorerie.

Vote du compte administratif 2016 Le Maire ne participe pas au vote. Il sort de la salle.

Vote : Pour : 10 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

3 Approbation du compte de gestion 2016

Le compte de gestion est établi par le Trésor Public et est identique au compte administratif.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

:

4 Affectation du résultat

Les résultats de clôture de l'exercice 2016 laissent apparaître :

- Un excédent de la section de fonctionnement 228 603,38 €
- Un déficit de la section d'investissement de 51 862,92 €
- Une capacité d'autofinancement brute (CAF) de 38 425,59 € et nette de 18 966 €
- Un fonds de roulement de 176 740,46 €.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

5 Budget primitif 2017

- Section Fonctionnement – Dépenses

Suite au transfert de la compétence ATSEM de la com/com à la Commune, le salaire de l'ATSEM revient à la charge de la Commune pour le deuxième semestre 2017. (salaire et charges comprises pour 6 mois)

Les crédits pédagogiques reviennent également à la charge de la Commune. (130 € par enfant, par année scolaire)

Rappel : Les communes ne possédant pas d'école versent une participation annuelle à la commune dans laquelle sont scolarisés ses enfants. Cette contribution est de 700 euros par enfant. Ainsi, le village de Melles nous versera la somme de 2 100 € pour ses trois enfants scolarisés à l'école de Fos.

Les communes frontalières espagnoles n'ont pas cette obligation de contribution.

Monsieur le Maire explique qu'il a fait part de l'impossibilité pour la commune de financer le salaire et les charges de l'ATSEM, à Monsieur le Président de la com/com. A ce jour il n'a pas les réponses à ses questions : un fonds de compensation sera-t-il mis en place ? De quel montant ?

Baisses dépenses possibles :

Réactualiser les abonnements : EDF, téléphone de la mairie. Renégocier le contrat de la photocopieuse.

Monsieur Jean-Jacques Gillet poursuit la présentation du budget.

- Section Fonctionnement – Recettes

Taux d'imposition des quatre taxes locales pour 2017 :

La trésorerie de Sain-Béat nous a transmis l'état des taux d'imposition 2017. La fusion des 3 CC entraîne des changements.

La Commune ne percevra plus :

- de CFE (ce n'est plus la Commune qui décide du taux mais la Com Com).
- de CVAE, d'IFER et de taxe additionnelle de la taxe foncière non bâti.
-

Ces suppressions seront compensées par le versement d'un fonds de compensation, non connu à ce jour. Le FNGIR est maintenu (63 911 € à verser cette année)

Désormais, les Communes voteront **uniquement** les taux de : la Taxe d'habitation, la Taxe Foncière bâti et la Taxe foncière non bâti.

Concernant la taxe d'habitation, l'Etat de notification de la Direction des Finances Publiques indique un taux de 3,52 %. En 2016, nous avons voté un taux de 10,16 % pour la **part Communale**. Les ex-com/com de St Béat, Pays de Luchon et Haut Comminges avaient voté respectivement les taux suivants : 5,78 %, 5,54 %, et 10,41 % pour la **part intercommunale**. On attend le taux que votera la nouvelle com/com "Pyrénées Haut Garonnaises".

Compte tenu des incertitudes suite à la fusion des 3 com/com, la Direction des Finances Publiques ne propose pas, pour cette année, de modifications des taux d'imposition des taxes directes locales.

Pour 2017, les taux d'imposition des taxes directes locales seront respectivement de : 3,52% pour la taxe d'habitation, 7,25 % pour la taxe foncière (bâti) et 48,43 % pour la taxe foncière (non bâti).

En 2017 les dotations de l'Etat continuent de baisser. La Trésorerie de St Béat estime ce montant à environ 31 000 €. Chiffre non connu à ce jour.

2016	33023 €
2015	39573 €
2014	44024 €
2013	47224 €

En 2017, la dotation de solidarité rurale n'est pas connue à ce jour. En 2016, elle était de 7408 euros.

Augmentation de recettes possibles ou envisageables :

- Tarifs de location de la salle des fêtes révisés.
- Nouveau contrat de protection incendie : Monsieur Abadie Jean Claude a fait l'inventaire de tous les extincteurs, les blocs autonomes d'éclairage d'électricité (B.A.E.S.) et alarme incendie dans tous les bâtiments communaux. Le tableau récapitulatif servira pour la demande de devis aux sociétés de sécurité mises en concurrence.
- Rénover les appts 3 et 4 : augmentation des loyers, étude des revenus possibles de la location saisonnière d'un appt et des contraintes pour la commune.
- Suppression des impayés de factures d'eau depuis 2016. Le paiement des factures n'est plus avancé par la Mairie. SMEA31 envoie directement les factures aux locataires.

Bilan de la dette :

Le tableau de répartition de la dette 2017 est commentée.

Avant de passer à la section investissement, on rappelle à l'assemblée les règles de gestion et d'écritures comptables s'appliquant à la section investissement :

A chaque écriture de dépense, il est nécessaire d'inscrire la recette correspondante : subventions, emprunt, vente immobilière, FCTVA, CAF ou fonds de roulement.

Section Investissement – Dépenses :

5 fenêtres PVC appt3, Devanture Gentilhommière, Tondeuse débroussailleuse autoportée, scie circulaire, véhicule municipal, Disque dur et logiciel dématérialisation documents (pour secrétariat), passerelle et remboursement prêts.

Section Investissement – Recettes :

- Vente de la maison derrière la mairie : 30 000 euros.
- Virement de la section fonctionnement (CAF) à la section investissement : 19 214 € (pour remboursement prêts)
- Subventions passerelle : Etat, Région et Département.
- Prêts pour la construction de la passerelle (un prêt classique et deux prêts relais)
- Vente du presbytère. En cours.

Recettes possibles ou envisageables :

- Taxe d'aménagement de nouveau mise en place à compter du 1 janvier 2017.
- Attente de Subventions du Conseil Départemental et FCTVA (suite dépenses section investissement 2016).
- Faire étude sur la rentabilité du tracto-pelle; faire évaluer le montant possible d'une vente (montant initial 60 000 € payé par un prêt de 40 000 € (soldé fin 2018), une subvention du Conseil Départemental de 10 000 € et 10 000 € de recettes de locations par des particuliers victimes de l'inondation du 18 juin 2013) Voir les besoins et utilisation en 2016. Mr le Maire indique qu'en cas de vente, la subvention doit être reversée au conseil départemental en totalité ou partiellement.

Vote du Budget Primitif 2017 Le Maire participe au vote.

Vote : Pour : 11 (dont 2 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

6 Questions diverses

La séance est levée à 20h10

Le Maire,

Francis Dejuan

Secrétaire de séance,

Jean-Jacques Gillet